

## Anthropologie et Sociétés



Guy BOURGÉAULT, Rodrigue BÉLANGER et René DESROSIERS,  
« Vingt années de recherche en éthique et de débats au Québec  
1976 – 1996 ». Cahiers de recherche Éthique, numéro 20, Fides,  
Ville St-Laurent, 1997, 144p., index.

Raymond Massé

Comparaisons régionales

Volume 21, numéro 2-3, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015517ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015517ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Massé, R. (1997). Compte rendu de [Guy BOURGÉAULT, Rodrigue BÉLANGER et René DESROSIERS, « Vingt années de recherche en éthique et de débats au Québec 1976 – 1996 ». Cahiers de recherche Éthique, numéro 20, Fides, Ville St-Laurent, 1997, 144p., index.] *Anthropologie et Sociétés*, 21 (2-3), 359–361.  
<https://doi.org/10.7202/015517ar>

Tous droits réservés © Anthropologie et Sociétés, Université Laval, 1997

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-d'utilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Guy BOURGEAULT, Rodrigue BÉLANGER et René DESROSIERS.  
 « Vingt années de recherche en éthique et de débats au Québec  
 1976-1996 ». *Cahiers de Recherche Éthique*, numéro 20, Fides,  
 Ville St-Laurent, 1997, 144 p., index.

À l'occasion de son vingtième anniversaire, la revue *Cahiers de Recherche Éthique* a confié à Guy Bourgeault, l'un de ses collaborateurs, le mandat de faire une lecture-bilan de l'évolution des problématiques et des thèmes qui se reflètent dans les 20 numéros parus à ce jour. L'ouvrage comprend aussi un tableau synthétique ventilant par auteur et par thématique les 224 titres publiés par 194 auteurs tout au long de l'histoire de la revue.

Pour Bourgeault, il est clair que les vingt dernières années ont consacré la consolidation, voire l'institutionnalisation, de l'éthique comme en témoignent les nombreux codes et mécanismes de régulation proposés, mais aussi les nombreux colloques et publications qui y ont été consacrés. Toutefois, on peut faire plusieurs interprétations de ce retour de l'éthique. Certains y voient le signe de l'éveil ou de la veille permanente de l'instance éthique qui caractérise l'humanité. D'autres verront plutôt dans « la valse des éthiques » un simple effet de mode, ou pire, la manifestation d'un effondrement de la morale. Mais on peut aussi sentir dans la multiplication des codes et des guides qui gèrent les pratiques sociales et professionnelles l'emprise d'une « rationalité nouvelle, supérieure, garante de leur qualité éthique et de leur moralité » qui prétend poser les jalons d'une nouvelle éthique de société. Les anthropologues devraient y voir une mise en garde contre les prétentions à l'universalité d'une rationalité aux ambitions éthiques.

Sans qu'il soit toujours aisé de repérer, tout au long du texte, les frontières séparant la lecture personnelle et le résumé-bilan des articles des *Cahiers*, Bourgeault retient trois grands points de repère qui traversent les divers numéros : le retour de l'éthique et la légitimation des pratiques, l'institutionnalisation de l'éthique et ses pièges et la proposition d'un nouveau « contrat social » renvoyant à une nouvelle éthique de société. Chacun de ces points de repère est susceptible de stimuler la réflexion d'une anthropologie qui, au cours des dernières décennies, a eu tendance à balayer la réflexion sur les enjeux éthiques sous le tapis d'un certain relativisme culturel qui tend à considérer comme éthique tout comportement issu d'une culture donnée ou issu de son adaptation et de son interprétation.

Sous la rubrique « Le retour de l'éthique », Bourgeault rappelle que le développement de l'éthique s'inscrit dans le cadre d'un désaveu de la morale classique, instrument de pouvoir, et de la proposition d'une éthique que plusieurs voient comme libératrice. Cette « fin de la morale » fut abordée, à travers les articles, comme découlant du courant de décléricalisation et de laïcisation. Ce virage de la morale vers l'éthique contribue toutefois à placer toutes les morales sous le signe du relatif, sous le signe à la fois du local, du « tribal », du transitoire. Or, cet éclatement des consensus pose la question de la possibilité de l'éthique comme construit universel. Cette question — une ou plusieurs éthiques —, interpelle directement l'anthropologie, autant dans le contexte postmoderne du rejet des modèles uniques que dans le cadre d'une société pluraliste qui nourrit les débats et rend moins probables les consensus. Alors qu'« une anthropologie commune ou du moins très largement partagée a longtemps été perçue comme le préalable obligé des morales, de leurs repères, de leurs règles » (p. 33), « une telle anthropologie commune et homogénéisante n'est plus » (p. 34). L'un des traits essentiels du « retour de l'éthique » sera donc la « réputation de toute forme de totalitarisme pour faire droit à la pluralité des opinions et des convictions, des positions, et place au débat [...] » (p. 34).

Mais pour Bourgeault, si le débat éthique est condamné au relatif, au pluralisme, il n'est pas condamné au relativisme dans la mesure où « la reconnaissance surtout de la

légitimité de cette diversité, n'entraîne pas qu'on doive se désintéresser de tout, tout n'étant plus qu'arbitraire, c'est-à-dire laissé au libre choix et à la libre initiative, au caprice de chacun. En découlent plutôt [...] le devoir d'aménager un espace de discussion [...] afin que la libre initiative puisse être exercée sans que soit brisée une solidarité sociale sans laquelle et hors de laquelle la liberté n'est tout simplement pas possible. Tout devient donc relatif, mais non pas arbitraire » (p. 35). Ainsi « le lieu de l'éthique [...] est celui de la discussion et du débat [...] et non d'emblée, dans le consensus, même provisoire, qui peut en résulter. Le lieu de l'éthique est celui de la conscience, de l'interrogation, de la dissidence [...] » (p. 38).

La décision éthique, et l'identification même des enjeux éthiques, est donc le fruit d'une construction et non un donné comme le soulignait récemment Kleinman dans *Writing at the Margin* et comme en attestent les numéros des *Cahiers* qui se penchent sur les dimensions sociocollectives et proprement politiques des enjeux éthiques liés à l'engagement politique, au devenir des femmes, au référendum, au suicide ou au travail. Ce retour de l'éthique devra encore, selon Bourgeault, être axé sur la prise en considération de la complexité des contextes et des situations qui servent de théâtre aux enjeux éthiques. Il s'agit ici certainement d'un autre lieu d'interpellation de l'anthropologie par l'éthique.

En fait, pour Bourgeault, l'éthique est d'abord le lieu d'une interrogation critique (du bien-fondé des développements biotechnologiques, des contrôles étatiques sur la vie privée, etc.). Elle s'oppose à la morale comme étant plus ouverte que fermée, plus appréciative que prescriptive ; elle résiste, dénonce les enfermements et oriente les conduites, mais par ses questions et ses propositions plus que par l'imposition de règles.

Ce retour de l'éthique marqué par l'expansion de ses champs de réflexion et par une certaine institutionnalisation amène Bourgeault à se demander si l'éthique peut être instituée et institutionnalisée sans se perdre. Avant de répondre à cette question, il retrace la multiplication des codes d'éthique et leur utilisation dans la légitimation des professions et des comités que l'on juge à-propos de mettre sur pied dans les hôpitaux, les banques, certaines entreprises privées et divers ministères, sans oublier les chartes des droits de la personne qui ont contraint les professions et les institutions à l'autorégulation.

La bioéthique, grande oubliée des *Cahiers* selon Bourgeault, a aussi contribué à cette institutionnalisation. Trois grandes lignes maîtresses s'en dégagent : une première tendance lourde marque le passage d'une déontologie ou morale médicale à l'éthique médicale et à la bioéthique, passage d'une éthique professionnelle à une éthique de la vie et de la santé. La seconde est celle du changement de paradigme qui marque le passage d'une morale de la loi et de l'obligation ou des devoirs à une éthique des droits et libertés puis enfin, progressivement, à une éthique de société qui définit les responsabilités partagées et différenciées. Les conflits de valeurs ne se situent plus au seul niveau des impacts des nouvelles technologies, mais au niveau des choix politiques qui gouvernent l'élaboration des politiques, l'établissement des priorités (prévention ou traitement par exemple) et l'allocation des budgets. Une troisième tendance a trait à la prise en compte de l'avenir de la vie et de la santé dans le contexte du développement de la génétique.

Les *Cahiers* ont toutefois consacré plus d'attention à deux autres domaines traversés par une double alliance entre science et technologie, d'une part, et droit et éthique, d'autre part, à savoir l'environnement et le développement.

Les réflexions amorcées, dans les *Cahiers*, sur une éthique de société interpellent l'anthropologie sur un autre plan, celui du rapport entre le local et l'universel. Bourgeault rappelle, en ce sens, que l'éthique ne saurait prendre forme en dehors de son contexte social, que celui-ci soit local ou régional, ou même jusqu'à un certain point, planétaire. Sans

nier la pertinence du dépassement des éthiques locales, il adopte une position que ne contesterait pas tout un pan de l'anthropologie moderne voulant que « les façons de poser les questions et de proposer ne serait-ce que des pistes pour la réflexion critique varient d'une société à une autre et même, à l'intérieur d'une même société, d'un groupe d'appartenance et d'intérêt à un autre » (p. 79).

Depuis toujours déchirée entre, d'une part, la dénonciation des excès de la normativité, de la régulation sociale et des rapports de pouvoir dans les sociétés qui l'ont vue naître et, d'autre part, la défense des systèmes de croyances et des pratiques normatives (mais culturellement légitimées) des sociétés traditionnelles, l'anthropologie, liée par les postulats du relativisme culturel, ne répond que du bout des lèvres aux interpellations de l'éthique. Cette discipline devra certainement investir plus à fond ce champ de réflexion et de recherche si elle veut être en mesure d'endiguer le développement d'une éthique normative qui s'impose comme une rationalité dominante, au lieu de devenir le lieu des remises en question des rationalités scientifiques, technologiques, économiques ou professionnelles qui, toutes, prétendent devoir régler les pratiques sociales.

Raymond Massé  
Département d'anthropologie  
Université Laval  
Sainte-Foy  
Québec G1K 7P4

---

Charles-Henry CUIN (dir.), *Durkheim d'un siècle à l'autre. Lectures actuelles des « Règles de la méthode sociologique »*. Paris, Presses Universitaires de France. Coll. « Sociologies », 1997, 294 p., fig., index.

En 1895, Durkheim, à peine âgé de 36 ans, publiait *Les règles de la méthode sociologique*. À défaut d'une longue expérience (il venait de publier sa thèse sur la *Division du travail social* et préparait *Le suicide*), le jeune professeur de Bordeaux avait de la témérité... et du talent. Il entendait donner à la nouvelle science un objet, une méthode et un statut. Ces règles, cependant, ont-elles été suivies et pouvaient-elles l'être ? Ce fut la question débattue lors d'un colloque tenu à Bordeaux justement à l'occasion du centenaire du célèbre traité, et dont 17 communications (« les plus significatives », précise-t-on) ont été réunies et publiées par Cuin.

Dans ce très intéressant recueil, on se demande en effet si Durkheim a lui-même respecté les règles qu'il avait édictées, si ses disciples et collaborateurs (Mauss, Bouglé, Simiand, Halbwachs) furent eux aussi « en règle », et surtout, si les sociologues d'aujourd'hui peuvent et doivent suivre les prescriptions de Durkheim. Celui-ci, comme plusieurs autres auteurs le montrent, n'a pu lui-même demeurer fidèle à ses règles et à ses principes (par exemple, expliquer les faits sociaux uniquement par des faits sociaux). Tensions, paradoxes et contradictions sont soulignés dans plusieurs textes. L'article de Hirschhorn, « De la sociologie à la littérature : Durkheim et Jules Romains », par le détour qu'il propose, est particulièrement suggestif. Jules Romains professait une vision holiste de la société, sous l'influence de Durkheim notamment, et chercha à composer, dans le cycle des *Hommes de bonne volonté*, une fresque de la vie sociale. Le style et les contraintes romanesques l'obligèrent cependant à trahir sa vision holiste et à adopter une approche plutôt « individualiste », centrée sur des personnages.